

## Lutte contre le tabac. Belgique : peut mieux faire !

[Imprimer](#)

Création : 3 avril 2014

Par le biais d'une question d'actualité en séance plénière, j'ai interpellé la Ministre de la santé sur la mauvaise note reçue par la Belgique en matière de lutte contre le tabagisme.

A l'occasion d'un sommet européen sur la santé et le cancer qui se déroulait le 27 mars dernier à Istanbul, **la Belgique s'est vue adresser une mauvaise note en matière de lutte contre le tabagisme. Notre pays descend dans le classement pour se retrouver 13<sup>e</sup> pays européen alors qu'il était 10<sup>e</sup> en 2010 (et... 8<sup>e</sup> en 2007) !**

Il est reproché à la Belgique de ne plus avoir pris de mesures fortes ces dernières années, telles qu'une augmentation sensible du prix du paquet de cigarettes. Les innombrables possibilités pour acheter son tabac sont également pointées du doigt, de même que le manque de contrôles pour ce qui concerne la vente aux jeunes. A ce sujet, en réponse à une précédente interpellation, la Ministre m'avait répondu que le SPF Santé publique avait réalisé, au cours des neuf premiers mois de l'année 2013, 1 150 contrôles en matière d'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans. Seuls 16 cas de vente de tabac à des enfants avaient été relevés. Ces infractions ne peuvent, en effet, être constatées qu'en cas de flagrant délit.

J'ai demandé à la Ministre comment elle analysait ce mauvais classement, si l'augmentation du prix du paquet de cigarettes avait un réel impact sur l'achat et la consommation, si elle prévoyait de renforcer les contrôles. J'ai également demandé s'il ne faudrait pas envisager de limiter, comme c'est le cas dans d'autres pays, la vente de tabac dans des boutiques spécialisées (buralistes ou libraires), et non plus dans les supermarchés comme c'est actuellement le cas dans notre pays.

La Ministre estime que le gouvernement et le parlement ne sont pas restés inactifs en la matière ces dernières années : inscription obligatoire de la ligne Tabacstop sur les paquets de cigarettes, remboursement forfaitaire des consultations d'aide au sevrage tabagique, formation des tabacologues, interdiction générale de fumer dans les lieux fermés accessibles au public étendue aux bars et casinos en 2011. Elle pense que les contrôles effectués sont suffisants.

Il est nécessaire d'aller plus loin ! D'autres mesures s'imposent si l'on veut réellement inverser la tendance.

**Une chose est sûre, il faut tout mettre en œuvre pour que nos jeunes ne soient pas tentés d'allumer leur première cigarette !**